

# FICHES "REPÈRES" DU RSU 2020

# Collectivités et Etablissements Publics entre 10 et 49 agents

Cette Fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du RSU 2020. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales.fr.

TAUX DE RETOUR

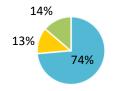
97%

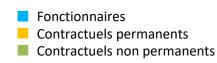
> Les Collectivités et Etablissements Publics (EP) entre 10 et 49 agents représentent 21% des Collectivités et EP territoriaux du département des Pyrénées-Orientales au 31/12/2020. 88 Collectivités et EP entre 10 et 49 agents ont transmis et ont donc leur RSU validé sur les 91 recensés.

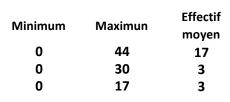
> 2086 agents recensés dans ces Collectivités et EP dont 1536 fonctionnaires, 261 contractuels sur emploi permanent et 289 contractuels sur emploi non permanent - au 31/12/2020.

#### **Effectifs**

74% des agents sont fonctionnaires









- 24 % des contractuels permanents en CDI
- ⇒ 23 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé

Précisions emplois non permanents

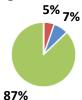
⇒ 63 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels

# Caractéristiques des agents permanents

47% d'agents relevant de la filière technique

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	Nbre moyen
Administrative	25%	20%	24%	5
Technique	49%	35%	47%	10
Culturelle	2%	2%	2%	0
Sportive	1%		0%	0
Médico-sociale	17%	26%	18%	4
Police	3%	0%	3%	1
Incendie				0
Animation	3%	17%	5%	1
Total	100%	100%	100%	20

 87% d'agents relevant de la catégorie C



Effectif moyen

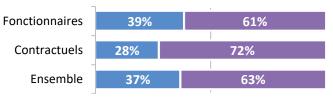
Catégorie A Catégorie B Catégorie C



1 2 18

► Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 63% ■ Hommes

Femmes



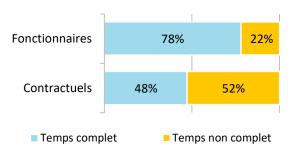
 Le cadre d'emplois des Adjoints techniques représente 36%

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	36%
Adjoints administratifs	16%
Agents sociaux	13%
Agents de maîtrise	8%
ATSEM	5%

Fiche "Repères" du RSU 2020 1/7

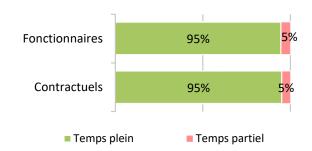
### Temps de travail des agents permanents

 78% des fonctionnaires à temps complet contre 48% des contractuels



Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

 5% des fonctionnaires à temps partiel contre 5% des contractuels



Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Médico-sociale	52%	78%
Culturelle	26%	80%
Technique	19%	35%

2% des hommes à temps partiel8% des femmes à temps partiel

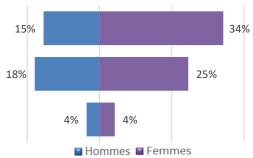
### Pyramide des âges

 En moyenne, les agents des Collectivités et Etablissements Publics entre 10 et 49 agents ont 48 ans

Âge moyen*			
des agents permanents			
Fonctionnaires	48,99		
Contractuels			
permanents 41,25			
Ensemble des 47,87			
permanents 47,87			
Âge moyen*			
des agents non permanent			
Contractuels non 41,10			







\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

# Équivalent temps plein rémunéré

En moyenne, 21 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



permanents

- > 16 fonctionnaires
- > 2 contractuels permanents
- > 2 contractuels non permanents
- 37 937 heures rémunérées en 2020 par collectivité

Répartition des ETPR permanents moyens par catégorie



# - Positions particulières

En moyenne par collectivité:

- > Moins de un agent mis à disposition dans la collectivité
- > Moins de un agent mis à disposition dans une autre structure
- > Maine de un agent en cangée narental

- > Moins de un agent détaché dans la collectivité et originaire d'une autre structure
- > Moins de un agent détaché au sein de la collectivité
- > Moins de un agent dans une autre situation (disponibilité d'office, congés spécial ou hors cadre)

Fiche "Repères" du RSU 2020 2/7

#### **Mouvements**

 En 2020, 1 arrivée d'agent permanent et 1 départ en moyenne par collectivité

En moyenne par collectivité, 0 contractuel permanent nommé stagiaire



#### Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2019	Effectif physique au 31/12/2020
20 agents	20 agents

Variation des effectifs\*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020

<sup>1</sup> cf. page 7

-1,4%

14,5%

0,6%

•	Principales causes de départ d'agents
	permanents
_	

Départ à la retraite	35%
Fin de contrats remplacants	24%
Démission	12%
Mise en disponibilité	10%
Mutation	8%

 Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	36%
Remplacements (contractuels)	31%
Voie de mutation	12%
Recrutement direct	9%
Intégration directe	6%

<sup>\*</sup> Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2020 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019)

# Ensemble

Évolution professionnelle

Fonctionnaires

Contractuels

 Moins de un agent a été lauréat d'un concours ou d'un examen professionnel et a été nommé dans la collectivité en moyenne par collectivité

0,2 % des hommes nommés suite à la réussite à un concours contre 0,2 % des femmes

0,2 % des hommes nommés suite à la réussite à un examen professionnel contre 0,2 % des femmes

4,8 avancements d'échelon par collectivité

 Un agent a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en moyenne en 2020

dont 0,9 % femmes et 0,9 % hommes

dont 0,6 % de catégorie C

# Sanctions disciplinaires

2 sanctions disciplinaires prononcées en 2020 parmi les 88 collectivités concernées

# Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2020

	Hommes	<b>Femmes</b>
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	1	1
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2020)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)

Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral

50%

50%

# Budget et rémunérations



Montant moyen - Emplois non

Les charges de personnel représentent 52,31 % des dépenses de fonctionnement

Montant moyen*	Budget de fonctionnement	2 140 141 €	Charges de personnel*	1 119 604 €	<b>—</b>	Soit 52,31 % des dépenses de fonctionnement
----------------	-----------------------------	-------------	-----------------------	-------------	----------	---

<sup>\*</sup>Calculé sur les collectivités ayant renseigné un montant

#### **Montant moyen - Emplois permanents**

#### permanents 474 210 € Rémunérations annuelles brutes : Primes et indemnités versées : 49 886 € Rémunérations annuelles Heures supplémentaires et/ou complémentaires : 5 460 € brutes: Nouvelle Bonification Indiciaire: 3 954 € 43 540 € Supplément familial de traitement : 3 151 € Indemnité de résidence : 349€

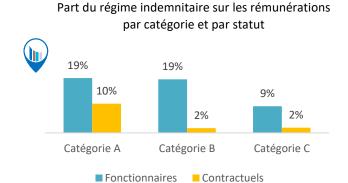
Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	48 122 €	40 870 €	35 324 €	64 345 €	25 226 €	19 329 €
Technique	50 489 €	45 978 €	33 909 €	25 798 €	24 751 €	15 529 €
Culturelle	52 334 €		29 041 €	14 198 €	22 271 €	22 406 €
Sportive			29 967 €			
Médico-sociale	33 042 €	S			22 790 €	19 490 €
Police			38 776 €		27 660 €	S
Incendie						
Animation			30 240 €	S	22 539 €	8 204 €
Toutes filières	47 619 €	41 189 €	33 783 €	36 411 €	24 484 €	16 081 €

<sup>\*</sup>s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 10,52 %





- ⇒ 80% des collectivités concernées par des heures supplémentaires et complémentaires, soit 1 247 heures en moyenne
- Aucune collectivité n'adhére au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

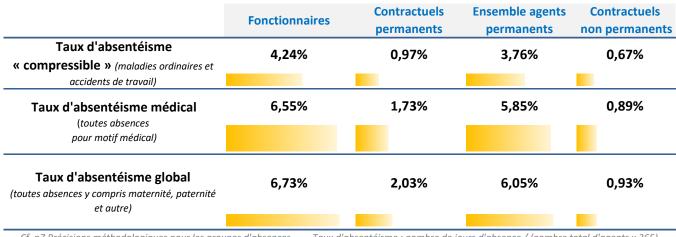
42% des collectivités ont conventionné avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de leurs anciens fonctionnaires

Fiche "Repères" du RSU 2020 4/7

En moyenne, 23,9 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par fonctionnaire



> En moyenne, 6,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par agent contractuel permanent



Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 25,6 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

#### Accidents du travail

- 2 accident\* du travail déclarés en moyenne par collectivité concernée
- > 3,2 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 54 jours d'absence consécutifs par accident du travail

\*nombre moven

# Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

1,8 travailleur handicapé employé sur emploi permanent en moyenne par collectivité concernée



- ⇒ 0,4 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par collectivité concernée
- ⇒ 99 % sont fonctionnaires\*
- ⇒ 96 % sont en catégorie C\*

Fiche "Repères" du RSU 2020

⇒ 66 125 € de dépenses en matière de handicap par collectivité

\* sur les emplois permanents

### Prévention et risques professionnels

**ASSISTANTS DE PRÉVENTION** 

Moins de un assistant de prévention désigné dans la collectivité en moyenne

**FORMATION** 

1,1 jour de formation lié à la prévention (habilitation ou formation obligatoire)

Coût moven des formations: 114 € Coût par jour de formation: 105 €

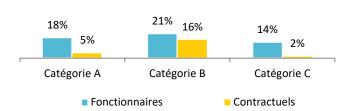
**DOCUMENT DE PRÉVENTION** 

52% des collectivités disposent d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

#### - Formation (Agents présents au 31/12/2020)

 En 2020, 12,8% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

> Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2020



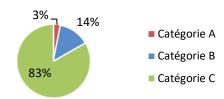
 5 383 € ont été consacrés à la formation par collectivité en 2020

#### Répartition des dépenses de formation

CNFPT	80 %
Autres organismes	16 %
Frais de déplacement	4 %

 7 jours de formation suivis par les agents permanents par collectivité

# Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 0,4 jour par agent

# Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	77%
Autres organismes	19%
Interne à la collectivité	4%

# - Action sociale et protection sociale complémentaire

 Participation des collectivités à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	41 035 €	54 366 €
Montant moyen par bénéficiaire	158 €	107 €

L'action sociale des collectivités

24% de collectivités cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales propre à leur collectivité

27% de collectivités cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales inter-collectivité

18% de collectivités prévoit des prestations sociales servies directement aux agents

51% de collectivités prévoit des prestations sociales servies directement aux agents via un COS

#### **Relations sociales**

Jours de grève

Comité Technique Local

6% de collectivités concernées par des jours de grève

Fiche "Repères" du RSU 2020 6/7

### Précisions méthodologiques

#### 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2019

#### Pour les fonctionnaires :

31/12/2020

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

#### Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2020

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

#### Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2019
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2019

# <sup>2</sup>Formules de calcul - Taux d'absentéisme

#### Nombre de jours calendaires d'absence x 100 Nombre d'agents au 31/12/2020 x 365

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

#### 3 « groupes d'absences »

#### 1. Absences compressibles:

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

#### 3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\*

\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

#### Réalisation

Cette fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du RSU 2020. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.





L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : novembre 2021 Version 3

Fiche "Repères" du RSU 2020 7/7